



























Concrètement, je propose la condition suivante, en trois volets, au renouvellement du Diplôme : A. Les autorités compétentes mettent dès que possible à disposition pour information du Conseil de l'Europe et de son Groupe de Spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés l'analyse stratégique, le diagnostic et les objectifs élaborés pour la création du parc marin (« projet d'extension de la réserve naturelle de Scandola » ou selon terminologie correcte). B. Le parc marin (« projet d'extension de la Réserve Naturelle de Scandola » ou selon terminologie correcte) avec ses dispositifs de réglementation et du contrôle d'application de la réglementation est en place avant fin janvier 2020 pour permettre au Groupe de Spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés d'envisager le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve Naturelle de Scandola en septembre 2020. C. Entretemps, le gestionnaire, avec tous les appuis extérieurs nécessaires, veille à ce que les espèces de flore et de faune et les écosystèmes de la Réserve Naturelle de Scandola ne subissent pas de dommages irréparables ; les rapports annuels du gestionnaire de la Réserve sont soumis au Conseil de l'Europe selon les termes de référence du Diplôme en vigueur.

One condition in three parts

- A) Provide to the Group of Specialists the strategic analysis and the plans concerning the extension of the Reserve as soon as possible;
- B) The extension of the Reserve is effective in the field with all regulations and control instruments before the end of 2020;
- C) In the meantime, the management authority takes care that no species of flora and fauna is damaged in a non-reversible way.